

J'aime le M !

Une journée jauge

Une journée jauge est prévue dans le but d'avoir tous les bateaux en conformité dès le début de la nouvelle année. Pour une bonne organisation et compte tenu du temps nécessaire aux contrôles, chaque propriétaire indiquera dès que possible les éléments à jauger : prendre contact au 04 42 83 59 22 . Deux jaugeurs, Joseph Ynesta et René Villeret seront à votre disposition à partir de 9 heures dans la salle de réunion de la nouvelle

Base Nautique de La Ciotat

au Port de Plaisance

Samedi 21 janvier 2006

L'accès habituel est désormais fermé, l'entrée est au feu face à la caserne des pompiers.

Se munir du certificat de jauge pour ceux qui le possède, les changements de propriétaire sont invités à faire établir un nouveau certificat, et pour tous, présenter un bateau complet en état de navigation.

Possibilité de déjeuner en commun à proximité.

Identifications des bateaux

Des modifications sont apparues dans les Règles de classe Marblehead 2005 et les RCV 2005 - 2008 concernant l'identification des bateaux. On note un assouplissement de la réglementation précédente.

Revoyons l'ensemble des dispositions applicables pour les identifications des voiles et des bateaux présentés à la jauge. Toutes les mesures à respecter sont indiquées sur le schéma au verso et exprimées en millimètres.

Règles de classe Marblehead 2005.

Chaque coque doit avoir une immatriculation unique comprenant les lettres nationales et le numéro d'enregistrement clairement apparents et lisibles sur une partie non démontable de la surface externe de la coque, par l'un des moyens suivants : peinture, gravure, collage, moulage.

L'insigne de classe doit être la lettre M placée dos à dos dans la grand-voile au-dessus du point au 3/4 de chute et des numéros de voile.

Règles de Course à la Voile 2005

Règle 77 – Annexe E – Annexe G.

Les lettres de nationalité et les numéros de voile doivent être en lettres capitales et chiffres arabes clairement lisibles et de la même couleur. Les typographies disponibles dans le commerce offrant une lisibilité équivalente ou meilleure que " Helvétique " sont acceptables.

Un numéro de voile doit être arborer des deux côtés de chaque voile, celui du côté tribord au-dessus.

Un numéro de voile est constitué des deux derniers chiffres du numéro personnel (ex numéro de voile) attribué par la FFV .

Un espace doit être laissé devant le numéro de voile pour le préfixe "1". Tout préfixe "1" ou autre changement requis doit devenir partie intégrante du numéro de voile.

Quand la taille d'une voile est telle qu'il est impossible de respecter les dimensions minimales ou les exigences de position de la règle E6, des exceptions sont autorisées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) omission des lettres de nationalité,
- 2) position des numéros de voile de la grand-voile plus basse que la ligne perpendiculaire passant par le point de quart de chute,
- 3) réduction de la distance la plus courte entre les numéros de voile sur les côtés opposés de la voile, à condition que la plus courte distance ne soit pas inférieure à 20mm,
- 4) réduction de la hauteur des numéros de voile.

On constate que :

- la largeur des chiffres et l'épaisseur du trait sont tributaires du type de caractère choisi style "Helvétique" ou "meilleur"; ceci est facilitant sur les focs.
- sur le foc est laissée une liberté de positionnement des numéros de voile, sauf l'écart entre les chiffres et les numéros bâbord et tribord : 20mm minimum,
- les lettres de nationalité, s'il y en a, sont les premières à disparaître en cas de manque d'espace ; notons qu'elles ne sont pas obligatoires pour les épreuves de niveau inférieur au niveau international, mais elles devront être positionnées malgré tout dans le cas de participation aux "internationales" : SIN, Euro Grand Prix, Championnats d'Europe et du Monde.
- il est reconnu que le "1" n'est pas suffisant, il y a sept classe M avec un numéro de voile "75".
- Un système qu'il serait bon de revoir dans l'avenir.

Au sommaire du n° 4 :
L'Association de classe
Le championnat de la Ligue 11

IDENTIFICATIONS 2005

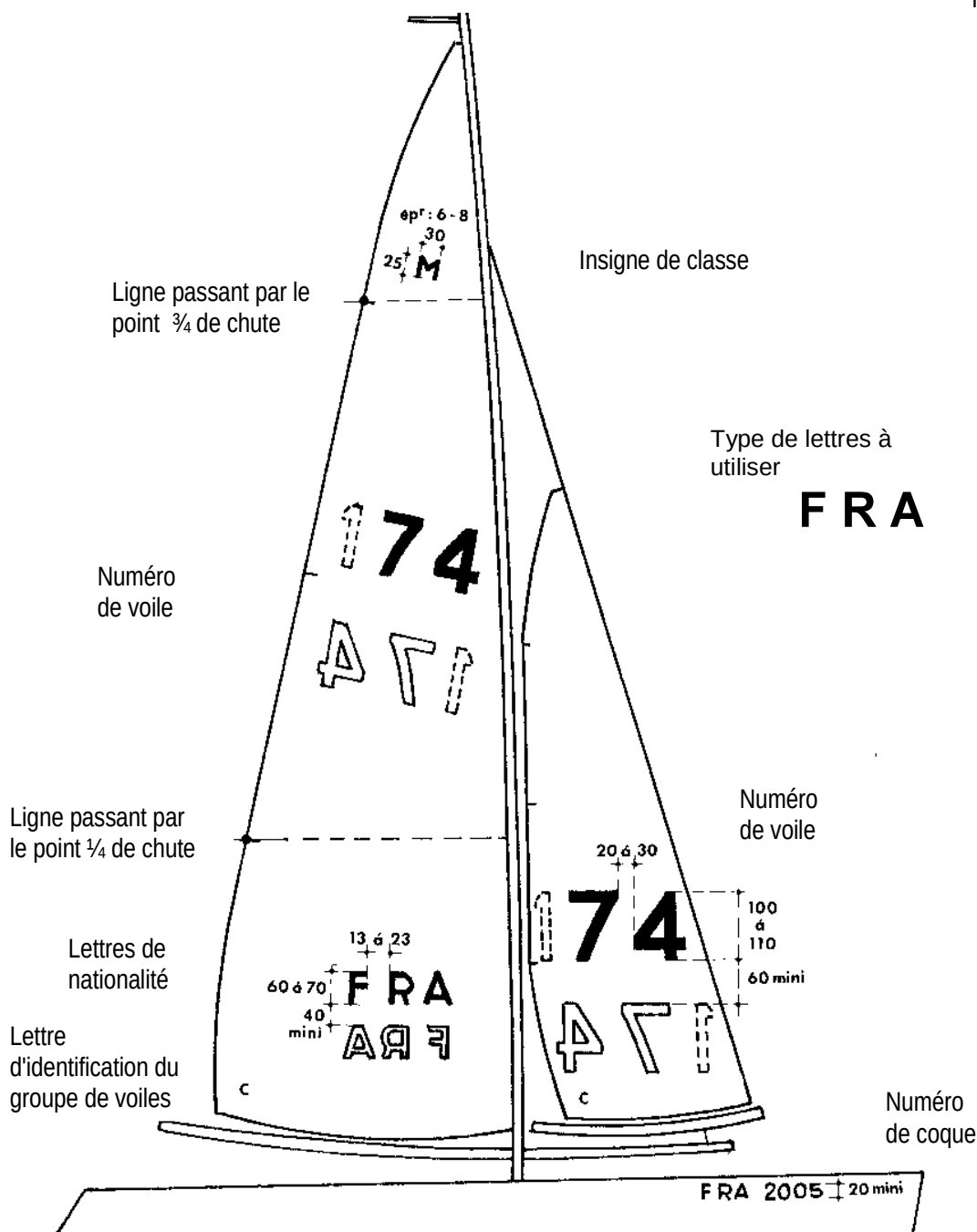
REGLES DE CLASSE MARBLEHEAD 2005 : A.10 – C.4 - C.7.3 - D.1.4 – G.2.6.c

REGLES DE COURSE A LA VOILE 2005 - 2008 : Règle 77 – Annexe E.6 – Annexe G.

Jaime le M ! n°3

Type de chiffres à utiliser

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9



rv

Les classements au 01/11/2005

D'après publication FFV internet

Ligue 10

Arrêt ROSSIGNOL J-Marie CNBAM

Ligue 11

13	ALAZIA Marc	UNM
22	VILLERET René	SNLC
34	FABIANO Léonard	YCPR
43	FABRE Robert	YCPR
48	TAPIAS François	CNSCV
52	OZOUX Georges	CNE
61	D'ALESSANDRO Vincent	CNE
64	DE LIGONDES Eric	YCPR
67	PIN Jean-Louis	UNM
71	PAJOT Raymond	CNE
73	HIBON François	CNEV

76	JACQUET Guy	SNLC
91	RAYNAUD Fernand	SNLC
95	YNESTA Joseph	CVCK
101	LACOSTE Renaud	SNLC
123	CHAPUIS Pierre	UNM
126	WIQUEL Henri	YCPR
130	NOELLI Patrick	YCPR
134	GUIDICE Gérard	CNEV
149	ALBIGES Marc	CVCK
158	FANON Romain	UNM
161	BELTRA J-François	SNLC
	Arrêt GERAUD Marcel	UNM
	Arrêt GUIGLION Patrick	SNLC

Ligue 12

3	BRES Remi	YCT
35	DEVESA Georges	MAC
45	SALESSE J-François	MAC

45	GARO Gérard	YCT
46	ARNAU Alain	CNA
55	FERRANDO Christian	MAC
60	DA SILVA J-Michel	YCT
72	RAYNAUD Pierre	MAC
112	SANTARELLI Michel	APSE
132	JOUAN Jacques	MAC

Ligue 24

2	ROSSIGNOL Yannick	USC
9	CARPIER Guy	USC
77	ROSSIGNOL Erick	USC

Ligue 33 (Pierrelatte)

10	GONNET Pierre	UNVMP
21	DENIS Stéphane	UNVMP
42	GODEFROY Hervé	UNVMP
59	FABIANO Franck	UNVMP
121	MINAUD Marc	UNVMP